

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

OBJET

**02 – ECOLE JOSEPH-FRAUD - DEMANDE DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU CONTRAT
DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES / ANNEXE 02**

N° 2017-03-02

NOMENCLATURE : 7.5.1.

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAudeau, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 23
ayant un pouvoir... 06
votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Par courrier du 26 décembre 2016, le conseil départemental nous informait de la délibération de l'assemblée départementale relative aux nouvelles modalités de soutien que le département propose aux communes et intercommunalités.

Le soutien aux territoires pour 2017-2021 concerne notamment la thématique : *Education pour répondre à la dynamique démographique*, à laquelle Treillières est éligible (commune de moins de 12 000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à 1 200 € par habitant DGF).

Considérant la séance du premier comité d'engagement programmé par le Conseil départemental en avril 2017,

Considérant la prospective démographique et son incidence sur les besoins en équipements scolaires réalisée par la commune en 2014,

Considérant la délibération n° 2016-12-09 du 12 décembre 2016 approuvant l'avant-projet détaillé de l'extension de l'école Joseph-Fraud,

Considérant la présentation faite en commission ressources du 28 février 2017,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170313-2017-03-02-AI
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention de 123 000 € auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique au titre du soutien aux territoires 2017-2021, pour réaliser l'opération d'extension de l'école Joseph-Fraud dont les dépenses détaillées des travaux (307 470 € HT) et le plan de financement sont annexés à la présente délibération.

- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

**Maire,
Alain ROYER**

